

Formation du personnel d'exécution spécialisé dans l'installation et l'entretien des systèmes d'alarme (personnel technique et électriciens indépendants)

 48 h

Public

Personnel d'exécution spécialisé dans l'installation et l'entretien/le dépannage des systèmes d'alarmes (personnel technique et électriciens indépendants)

Prérequis

Aucun prérequis n'est prévu légalement. Cependant, pour participer avec fruit à cette formation, il est vivement conseillé d'avoir suivi au préalable une formation en électricité, de niveau secondaire inférieur au minimum, ou d'avoir une expérience suffisante dans le domaine de l'électricité ou de l'électronique. La liste des connaissances minimales requises en électricité est disponible sur simple demande.

Objectifs

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, rue du Château Massart 70 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour:

- la *formation de base* du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le *recyclage* du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (<http://www.besafe.be>)

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, rue du Château Massart 70 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour:

- la *formation de base* du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le *recyclage* du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (<http://www.besafe.be>)

Session de septembre 2025.

Cours les 18, 25/09, 2, 9, 16/10, 6, 13, 20/11, examen le 27/11/2025

Inscription : bulletin à renvoyer à fc-sb@centreifapme.be

Bulletin d'inscription alarme (https://www.formation-continue.be/sites/default/files/2025-06/Bulletin%20inscription%20alarme_0.docx) (42 Ko)

Informations pratiques

> Droit d'inscription

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

En cas de réussite aux examens, un certificat de qualification reconnu par le SPF Intérieur est délivré.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

Centre agréé par le SPF Intérieur (A.M.25/01/1993)

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (<http://www.besafe.be>)

> Partenaires

VOLTA octroie, à l'employeur ressortissant à la SCP 149.01, une prime sectorielle pour chaque ouvrier qui suit une formation liée au secteur auprès d'un organisme externe. Notre formation est reconnue dans ce cadre. Vous faites partie de la SCP 149.01 ? Contactez VOLTA afin de solliciter votre prime [en cliquant ici](https://www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/formations/demande-de-prime-formations) (<https://www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/formations/demande-de-prime-formations>) .

> Examens

Pour obtenir le certificat concerné, les candidats doivent réussir les examens écrits, ainsi que l'épreuve orale devant jury, avec au minimum 50% des points pour chacune des branches enseignées et au minimum 60% des points pour le total des branches ayant fait l'objet de l'examen (dispositions réglementaires).